

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 juin 2015**

Délibération n° 2015-0406

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Nettoyement des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Métropole de Lyon - 3 lots -
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 9 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 1er juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabafo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Crespy), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Vaganay (pouvoir à Mme Bouzerda).

Conseil du 29 juin 2015**Délibération n° 2015-0406**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
objet :	Nettoisement des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Métropole de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent marché a pour objet le nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution de ce marché.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné. Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 4 ans.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	nettoisement des marchés alimentaires et forains sur les subdivisions NET Nord Ouest et NET Centre Ouest	3 125 000	3 750 000	6 250 000	7 500 000
2	nettoisement des marchés alimentaires et forains sur les subdivisions NET Centre Est et NET Sud Ouest	3 625 000	4 350 000	7 250 000	8 700 000
3	nettoisement des marchés alimentaires et forains sur les subdivisions NET Nord Est et NET Sud Est	4 000 000	4 800 000	8 000 000	9 600 000

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 mai 2015, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises et groupements d'entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Attributaire
1	nettoisement des marchés alimentaires et forains sur les subdivisions NET Nord Ouest et NET Centre Ouest	DRAGUI TRANSPORTS / DEVERRA (offre de base)
2	nettoisement des marchés alimentaires et forains sur les subdivisions NET Centre Est et NET Sud Ouest	SITA LYON / SAFEN SA (offre de base)
3	nettoisement des marchés alimentaires et forains sur les subdivisions NET Nord Est et NET Sud Est	DRAGUI TRANSPORTS / DEVERRA (offre de base)

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents avec les entreprises ou groupements d'entreprises suivantes :

- lot n° 1 : nettoyage des marchés alimentaires et forains sur les subdivisions NET Nord Ouest et NET Centre Ouest ; groupement d'entreprises DRAGUI TRANSPORTS / DEVERRA (offre de base) pour un montant global minimum de 3 125 000 € HT, soit 3 750 000 € TTC, et un montant maximum de 6 250 000 € HT, soit 7 500 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans,
- lot n° 2 : nettoyage des marchés alimentaires et forains sur les subdivisions NET Centre Est et NET Sud Ouest ; groupement d'entreprises SITA LYON / SAFEN SA (offre de base) pour un montant global minimum de 3 625 000 € HT, soit 4 350 000 € TTC, et un montant maximum de 7 250 000 € HT, soit 8 700 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans,
- lot n° 3 : nettoyage des marchés alimentaires et forains sur les subdivisions NET Nord Est et NET Sud Est ; groupement d'entreprises DRAGUI TRANSPORTS / DEVERRA (offre de base) pour un montant global minimum de 4 000 000 € HT, soit 4 800 000 € TTC, et un montant maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 600 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 611 - fonction 813 - opération n° 0P24O2463.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juillet 2015.